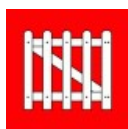


Commune de Les Clées



Annexe au règlement sur l'aide communale d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables

Approuvé par la Municipalité le 14.02.2022 - Mise en vigueur le 01.03.2022

Remplacement d'un chauffage électrique, à gaz ou à mazout par un système de chauffage à bois ou dérivés ou pompe à chaleur air-eau	CHF 1500.-
Installation d'un réseau de distribution de chaleur lié à un chauffage bois (CAD, chauffage à distance)	CHF 1500.-
Remplacement d'un chauffage électrique, à mazout ou gaz, par raccordement à un CAD	CHF 1000.-
Panneaux solaires thermiques	CHF 200.-/m ² , maximum CHF 1000.- par installation
Panneaux solaires photovoltaïques. Dès le 1 ^{er} kWc lors de projet isolé ou par kWc ajouté à la part obligatoire de production d'énergie renouvelable lors d'une rénovation lourde ou d'une construction neuve	CHF 250.-/kWc, maximum CHF 1000.- par installation
Système de récupération des eaux de pluie enterré ou non enterré Réservoir neuf d'au moins 500l : Réservoir neuf d'au moins 1000l :	 20% prix d'achat, max. CHF 150.- 20 % prix d'achat, max. CHF 200.-
Analyse thermique du bâtiment CECB (certificat énergétique de la consommation du bâtiment) ou thermographie globale du bâtiment	CHF 200.-
Achat d'un appareil électroménager (réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle ou lave-linge) de la classe énergétique A+++ et four A++	20 % du prix d'achat, max. CHF 300.-
Remplacement des anciennes vannes de radiateurs manuelles par des vannes thermostatiques	CHF 20.-/pièce, max. CHF 200.-
Adoucisseur d'eau à sel	20 % du prix d'achat de l'appareil, max. CHF 300.-

Détartrage mécanique ou chimique des chauffe-eau	CHF 100.-
Ebouage des circuits de chauffage (à faire tous les 10 ans)	20 % de la facture, max. CHF 300.-
Chauffe-eau thermodynamique (air-eau)	
Installation jusqu'à CHF 5'000.-	CHF 200.-
Installation de plus de CHF 5'000.-	CHF 300.-
Vélo électrique (E-Bike) neuf	20% du prix d'achat, max. CHF 200.-
Scoter électrique neuf	CHF 300.-
Borne de recharge pour véhicules électriques	20% du prix d'achat de l'appareil, max. CHF 150.-
Installation de batteries de stockage liées à un système photovoltaïque	20% de la facture TTC, max. CHF 1'000.-
Remplacement de fenêtres	CHF 30.- par m2 dès CHF 5'000.- de travaux, max. CHF 1'000.- par installation